

Action publique 2022 : la position de la CFDT

La CFDT a été reçue lundi 12 février 2018 par Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

Au cours de cet entretien, la CFDT a demandé que soit clarifié le plan de réforme baptisé « Action Publique 2022 ».

La CFDT a mis en garde le gouvernement contre des réformes synonymes de reculs, voire de démantèlement. Elle insiste sur la nécessité d'un vrai débat, préalable à toute décision, sur les besoins et missions de service public. Elle a réaffirmé la nécessité d'un dialogue social réel et nourri.

La CFDT prend acte des engagements du ministère de l'action et des comptes publics et note une volonté d'apaiser les fortes inquiétudes des personnels de toutes catégories.

Il n'y a apparemment pas de volonté de la part du gouvernement de mettre en cause le statut ni de mettre en place un plan massif de départs volontaires pour tous les agents publics. Il s'agirait plutôt d'adapter les services publics aux besoins et, en cas de restructuration, d'élargir les mesures



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

d'accompagnement des agents concernés. La volonté d'agir dans le cadre d'un dialogue social avec les agents publics est réaffirmée. S'agissant des rémunérations, à la demande de la CFDT, un rendez-vous salarial pourrait se tenir au printemps.

Compte tenu de cette volonté d'apaisement et des premières clarifications apportées par le secrétaire d'État, la CFDT considère qu'à ce stade, la négociation apporterait plus que la grève. Toutefois, la CFDT restera vigilante et appellera à la mobilisation si le gouvernement ne respecte pas ses engagements.

Le compte rendu de la réunion bilatérale avec Olivier Dussopt :

[2018 02 12 bilaterale ODussopt](#)